

Biomasse : le Ceser freine les ardeurs de la Région

Concurrence entre filières, réduction de la capacité de stockage carbone... Le Conseil économique social et environnemental (Ceser) met en garde l'exécutif régional contre les risques qu'un développement incontrôlé de la bioéconomie ferait courir à l'agriculture et à la sylviculture.

Conformément au protocole de Kyoto de 1997, la priorité est à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Outre les économies d'énergie (isolation des bâtiments, voiture électrique), l'autre levier réside dans le développement de nouvelles sources d'énergies renouvelables et décarbonées. Il en va ainsi de la biomasse, matière organique issue de la forêt ou de l'agriculture. Répondant à l'objectif du pays d'atteindre en quelques décennies la neutralité carbone, la Région Grand Est a l'ambition affichée de « devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 ». « Pour atteindre ce but, il faudrait tripler la production d'énergie renouvelable », assure Claude Cellier, rapporteur de l'avis



L'ambition de la Région Grand Est est de « devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 ». Un objectif difficilement réalisable, selon le Ceser. Photo RL/Julio PELAEZ

du Conseil économique social et environnemental régional (Ceser). « Parallèlement, il est prévu de réduire de 55 % les consommations énergétiques, afin de réaliser une économie nette d'utilisation d'énergie fossile et de production de gaz à effet de serre. »

« La charrue avant les bœufs »

Pour tenir l'objectif 2050, le Ceser attire l'attention sur la multiplication par huit du volume de cultures intermédiaires d'hiver dans un délai de 1 à 4 ans. Ce qui impliquerait d'y consacrer 460 000 ha (soit environ 20 % des 2,2 millions d'hectares labourés dans le Grand Est). Le Ce-

ser partage l'avis de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui note que « le développement de surfaces significatives de maïs dédiées aux méthaniseurs se fait parfois au détriment des surfaces en prairies », lesquelles représentent un intérêt majeur pour la biodiversité. Pour Claude Cellier, « on place la charrue avant les bœufs ». Siégeant au Ceser au titre de la Confédération paysanne, l'intéressé pointe « un système opportuniste » faisant l'impasse sur l'état des lieux des assolements. Le Ceser préconise une évaluation et une révision du schéma régional de biomasse.

X.B.